

« Une énorme frustration à chaque rentrée »

« Il y a pénurie d'enseignants, mais on ne fait rien pour que les jeunes trouvent un peu de stabilité et soient mis en valeur », dénonce un jeune prof en langues germaniques.

● **Caroline DESORBAY**

Quentin (prénom d'emprunt), titulaire d'un master anglais/allemand, vient de faire sa quatrième rentrée. Et déjà la lassitude s'installe. Il enseigne dans une école technique (8 heures) et deux écoles de promotion sociale (3 heures et 6 heures). Il lui faudrait un quatrième établissement pour obtenir les 3 heures qui lui manquent pour un temps plein.

« En cours du jour, car toutes mes soirées sont déjà prises, mais 3 heures, ce n'est pas facile à trouver... »

Le mérite n'est pas récompensé

Depuis la rentrée 2015, il cumule les remplacements et les écoles, tant en enseignement de jour que du soir. Et trois ans plus tard, la situation n'a pas évolué d'un poil.

« Pire, on se retrouve parfois avec moins d'heures que l'année précédente parce qu'il y a eu des regroupements ou moins d'élèves inscrits dans l'école. Et ça, c'est particulièrement frustrant, car on a beau s'investir un maximum, mettre en place un beau projet pédagogique, cela n'a aucun impact sur une éventuelle nomination. S'il n'y a pas d'heures qui se libèrent, on ne sera pas récompensé. Pour être nommé, le facteur principal est la chance : il faut être là au bon moment. Le mérite n'est pas récompensé. »

« À quoi bon travailler aussi durement si on n'a aucun espoir d'être récompensé un jour. »

À la frustration, au manque de reconnaissance pour le travail accompli, s'ajoute le découragement. « Est-ce que je vais devoir jongler avec trois ou quatre écoles différentes pendant dix ou vingt ans encore comme cela arrive à certains de mes collègues ? »

Pénurie : le paradoxe

Pour Quentin, la difficulté de trouver un emploi stable est d'autant plus incompréhensible que les langues germaniques sont l'une des matières enseignées dans le secondaire où il y a pénurie de profs.

« Dans l'école technique où j'enseigne, des élèves du secondaire inférieur n'ont pas encore eu un seul cours de néerlandais depuis un mois faute de professeur. La réforme des titres et fonctions impose au directeur d'école d'engager d'abord un régent. Si je veux postuler dans l'inférieur où il y a davantage d'heures vacantes, je ne serai jamais prioritaire parce que je suis titulaire d'un master. »

L'angoisse de la rentrée

Quentin cumule les CDD qui courent du 1^{er} septembre au 30 juin. À chaque rentrée, c'est l'angoisse de ne pas avoir assez d'heures pour payer ses factures.

« Il y a deux ans, j'ai reçu un mail le 30 août m'annonçant que je n'avais plus qu'un 1/5 temps au lieu d'un 4/5. Je ne disposais que de quelques jours pour renvoyer des CV, m'inscrire sur la plateforme Primowebe pour trouver des heures supplémentaires dans une autre école. »

Et Quentin de dénoncer la carotte de la nomination qui fait que l'on essaie d'accumuler un maximum d'ancienneté dans une école en espérant finir par être nommé un jour ou l'autre. « Le problème, c'est que l'on peut être nommé pour un 2/20 temps ce qui n'est pas très intéressant si on n'a pas d'autres perspectives dans l'établissement. »

Mendier une avance sur salaire

Et puis, il a la question de la rémunération, en dessous de la moyenne OCDE : la première année, un régent empoche entre 1400 € et 1500 € nets par mois.

Le jeune enseignant doit aussi savoir se montrer patient.

« Il faut attendre les attributions avant d'être payé. Les dossiers ont tendance à traîner dans certaines écoles : chaque année, je ne perçois pas un seul centime entre le 1^{er} septembre et la mi-octobre voire début novembre. Pour payer le loyer et les factures, je dois demander une avance sur salaire. On a l'impression d'aller mendier alors que l'on a travaillé comme les autres profs qui eux sont payés en septembre. » ■

La pénurie d'enseignants en chiffres

**ENSEIGNANTS ABSENTS :
8 797 PÉRIODES PAS DISPENSÉES**

En juillet 2017, la ministre Schyns a demandé au service d'inspection d'enquêter sur la pénurie d'enseignants. 336 établissements, 1 692 classes, 33 382 élèves ont été scannés. Résultat : 80 % des élèves ont vu leurs cours assurés à raison de plus de 87,5 %. Sur 149 106 périodes organisables, 14,1 % n'ont pas été dispensées : 8,2 % pour des motifs organisationnels et 5,9 % pour absences d'enseignants.

**1 575 ENSEIGNANTS QUITTENT
LE MÉTIER DANS LES CINQ ANS**

Chaque année, environ 4 500 enseignants fraîchement diplômés débarquent dans les écoles du fondamental et du secondaire. 23 % claquent la porte de l'école au cours de la première année et 35 % dans les 5 ans, selon les derniers chiffres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le détail, cela donne 30 % d'abandons dans le fondamental, 26 % chez les détenteurs d'une AESI (régendat), 58 % pour les bache-

liers non pédagogiques.

4 DISCIPLINES IMPACTÉES

C'est au niveau des cours de langues (anglais/néerlandais), math, sciences et de pratique professionnelle que la pénurie d'enseignants est la plus importante dans le secondaire. Dans le fondamental, ce sont surtout les instituteurs primaires qui font défaut. Précision : la pénurie se manifeste essentiellement en cours d'année scolaire, en particulier pour des intérimis courts. Mais un mois après la rentrée, plusieurs écoles rencontrent toujours des difficultés à compléter leur cadre. ■ **Ca.D.**

Une réforme qui complique tout

Pour le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), « il est temps que l'autorité publique sorte d'une logique bureaucratique très éloignée des écoles », affirme Conrad Van de Werve, directeur de la communication. Comme la plupart des acteurs du secteur, il pointe la réforme des titres et fonctions appliquée aux enseignants débutants depuis le 1^{er} septembre 2016.

En obligeant les jeunes profs à prester dans 3 ou 4 écoles différentes – parfois 12 ou 14 pour ceux qui assurent les cours de citoyenneté! –, cette procédure génère une grande instabilité. Et elle complique à l'excès la tâche des directeurs d'école.

Hiérarchie des titres

« La réforme des titres et fonctions établit une hiérarchie, explique Emmanuel Fayt, permanent Setca pour l'enseignement libre. Pour chaque fonction enseignante, et il y en a des milliers, il existe un ou plusieurs titres requis ; un ou plusieurs titres suffisants ; un ou plusieurs titres de pénurie listés et tous les autres titres appelés titres de pénurie non listés. »

Un jeune enseignant qui cherche un emploi doit passer par la plateforme électronique Primoweb mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme le pouvoir organisateur qui désire engager en primo-recrutement un professeur.

Concrètement, un directeur

d'école qui cherche un prof de néerlandais pour le secondaire inférieur devra d'abord trouver un agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régendat) en langues germaniques (titre requis) ou à défaut un titulaire d'un master en langues germaniques (titre suffisant). Notre directeur est toujours bredouille ? Il peut se tourner vers la catégorie « titre de pénurie listé » et engager une personne diplômée en tourisme par exemple qui a passé le CAP (certificat d'aptitude pédagogique). En dernier ressort, il pourra engager pour une période limitée un néerlandophone n'ayant aucun titre pédagogique avec l'aval de la chambre de la pénurie. ■ **Ca.D.**

VITE DIT

PV en cascade

Si pour remplacer un de ses professeurs en congé de maladie, un directeur d'école ne trouve pas un titre requis (lire ci-contre), il doit établir un procès-verbal de carence. Il va ensuite chercher un intérimaire doté d'un titre suffisant. Il n'y en a pas ? Il lui faut rédiger un

nouveau PV de carence pour pouvoir poursuivre ses recherches au niveau inférieur, celui des titres de pénurie listés. Toujours rien ? Nouveau PV. Il peut alors engager toute personne montrant un intérêt pour la fonction (catégorie titre de pénurie non listé) pour un temps limité pour autant que la chambre de la pénurie ait marqué son accord. Un véritable parcours du

combattant !

Deux profs au lieu d'un

Autre effet de la réforme des titres et fonctions : pour remplacer un professeur de math qui assure également les cours de sciences, il faut, depuis le 1^{er} septembre 2016, engager deux enseignants intérimaires – un pour le cours de math et l'autre pour le cours de sciences. Chacun devra donc se contenter d'un demi-horaire.

Dix mesures pour pallier le manque de profs

La pénurie d'enseignants, on en parlait déjà en 2002. Pierre Hazette, alors en charge de l'Enseignement secondaire et spécial, avait organisé une première table ronde sur le sujet.

On y avait déjà évoqué la création d'un site Internet reprenant l'offre et la demande d'enseignants (l'actuel Primoweb), la possibilité de remettre au travail, sur base volontaire, les enseignants bénéficiant de mesures de fin de carrière...

Seize ans plus tard, l'épine est toujours dans la chaussure de la ministre Marie-Martine Schyns. Elle propose dix mesures pour enrayer la pénurie d'enseignants :

1. Promouvoir les études et le

métier d'enseignant auprès des élèves de 5^e et 6^e secondaire ;

2. Garantir un an de contrat aux enseignants débutant leur 1^{re} année ;

3. Assouplir le décret « réforme des titres » permettant aux enseignants qui n'ont pas un diplôme pédagogique mais un titre pédagogique (CAP) de bénéficier d'un statut et d'un salaire plus intéressants ;

4. Encadrement pédagogique pour prendre en charge les élèves dont le prof est absent ;

5. Élargir le quota d'heures supplémentaires rémunérées en cas de pénurie ;

6. Aménager les fins de carrière pour permettre aux enseignants expérimentés d'enca-

drer les débutants ;

7. Possibilité pour les enseignants en congé de maladie de reprendre le travail dans le cadre d'un **mi-temps médical** ;

8. Valoriser pour tous les enseignants un maximum de 10 années d'expérience acquise en dehors de l'enseignement ;

9. Rendre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) plus accessible, notamment pour les détenteurs d'un master depuis plus de 5 ans, obligés actuellement de passer par l'agrégation ;

10. Permettre aux 3 340 enseignants en régime DPPR (pension anticipée ou allègement du rythme de travail) de **reprendre le travail, sur base volontaire.** ■ Ca.D.